



## Don d'argent suite à des gains important

Par **wacked**, le **21/08/2012** à **14:03**

Bonjour,

Mon père à récemment gagné à un jeux de la française des jeux une certaine sommes d'argent (plusieurs millions).

Nous sommes une famille de 5, mes parents et :

Moi -> Garçon de 24 ans ayant actuellement un travaille mais vivant chez eux

Ma sœur -> 30 ans elle possède un travail, un enfant et loue une maison.

Ma seconde sœur -> 33ans, possède un travail et un appartement mais célibataire.

Mon père souhaite nous faire don d'un million à chacun de nous.

Quelle est la meilleur façon de procédé et quelles en sont les conséquences? Frais, fiscalité, impôts, etc?

Merci d'avance de vos réponses.

Cordialement.

M.

Par **Afterall**, le **21/08/2012** à **15:40**

Bonjour,

En considérant que la somme gagnée dépend de la communauté existant entre vos parents, un don d'un million d'euros entrainera une imposition d'environ 144.000 euros par enfants (après abattement de 100.000 euros et 31.865 euros).

L'idéal aurait été de préciser, lors de la remise des fonds, que le ticket gagnant avait été acheté en groupe, de manière à ce qu'un partage immédiat soit effectué.

Par **youris**, le **21/08/2012** à **16:15**

bjr,  
vous pouvez également prendre conseil auprès de la française des jeux qui connaît bien ces situations.  
avec un tel gain vous pouvez consulter un ou plusieurs notaires.  
cdt

Par **wacked**, le **21/08/2012** à **16:46**

Merci pour tes précisions Afterall. Le fait de préciser un achat de groupe aurait il permis de faire un partage non équitable?

@Youris, on ne change pas ce que l'on est. Ce n'est pas parce que j'ai des sous que je m'en vais les dépenser tête baisser. Un notaire sera évidemment consulté mais j'aime bien avoir un peu d'info de prime abord. Afin de comprendre un peu mieux les choix qui s'offrent à nous.

En vous remerciant d'avoir pris de votre temps pour me répondre.

Ce qui nous amènerait à un gain réel de 725 000€. Je trouve cela quand même assez faible vis à vis de la somme de départ..

N'est il pas possible qu'il ouvrent 3 comptes en y déposant la somme et qu'il nous donne la carte bleu lié à ce dernier?

Y a t'il une autre solution pour éviter trop d'abattement?

Par **Afterall**, le **21/08/2012** à **17:11**

[citation]Le fait de préciser un achat de groupe aurait il permis de faire un partage non équitable? [/citation]

Bien sûr : tout le monde n'est pas obligé de contribuer pour la même somme dans l'achat du ticket..

[citation] Ce qui nous amènerait à un gain réel de 725 000€. Je trouve cela quand même assez faible vis à vis de la somme de départ.. [/citation]

Non :  $1.000.000 - 144.000 = 856.000$  € "net" par enfant.

[citation] N'est il pas possible qu'il ouvrent 3 comptes en y déposant la somme et qu'il nous donne la carte bleu lié à ce dernier? [/citation]

En cas de retraits trop importants, cela pourra aiguïser les soupçons de l'Administration fiscale...

[citation] Y a t'il une autre solution pour éviter trop d'abattement?[/citation]

La solution monégasque ou suisse semble un peu tardive...

Pour reprendre Youris, je suis étonné que les Services en Gestion de Patrimoine de la Française des Jeux ne vous aient pas mieux conseillé... Maintenant, il faut reconnaître que je ne suis pas un habitué de leurs services...

Par **wacked**, le **28/08/2012** à **10:32**

Je vous remercie de vos précisions et du temps que vous m'avez consacré.

@AfterAll pour le calcul j'avais cumulé l'imposition de 144 K€ avec les abattements 100.000 euros et 31.865 euros que tu spécifiais. J'avais mal saisies tes propos.

Encore Merci et Bonne journée.